AR Prefecture
083-248300105-20261110-DELIB2026040657-BF
Reçu le 10/11/2026

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER

Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

D E L I B E R A T I O N N° 2026-04-06-57

OBJET : Décision modificative n°1 du budget annexe « Maison Funéraire » M4

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 10h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 3 décembre 2026, se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Nicolas PATEL, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres en exercice : 8
Membres présents : 8
M. Nicolas PATEL, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Nicolas RODRIGUEZ, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
M. Christian MARMAIN, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Danielle KOCJANCIC, Déléguée titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Ghislaine CAMPER, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer, représentant M. de VERON DE LA COMBE
M. Brice ANCELIN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
M. Marc-Antoine MIRA, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
M. Alan HELLSTERN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

Membre excusé : M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer

A été désignée secrétaire de séance : M. Brice ANCELIN

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que certains crédits inscrits au budget annexe « Maison Funéraire » nécessitent d'être ajustés afin de tenir compte des besoins constatés en cours d'exercice.

Il précise que ces ajustements, réalisés par voie de décision modificative, n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre général du budget mais permettent d'adapter les prévisions budgétaires aux dépenses et recettes effectivement constatées.

Les mouvements de crédits proposés sont retracés dans les tableaux ci-après :

AR Prefecture
083-248300105-20261110-DELIB2026040657-BF
Reçu le 10/11/2026

Budget annexe Maison Funéraire M4 Section d'exploitation (en euros)	
DEPENSES	TOTAL
61558-Autre entretien mobilier	493,33
TOTAL	**493,33**

Budget annexe Maison Funéraire M4 Section d'exploitation (en euros)	
RECETTES	TOTAL
747-Quote-part subv d'inv transférées	493,33
TOTAL	**493,33**

Budget annexe Maison Funéraire M4 Section d'investissement (en euros)	
DEPENSES	TOTAL
13915-Groupements de collectivités 2158-Installations, matériel et outillage	493,33 -493,33
TOTAL	**0,00**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2026-13-02-19 du 10 mars 2026 approuvant le budget primitif du budget annexe « Maison Funéraire » M4,
Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts au budget principal afin de tenir compte des besoins constatés en cours d'exercice,

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité la présente délibération et :

Article unique : **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe « Maison Funéraire » M4, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Cavalaire-sur-Mer,
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis en Sous-Préfecture le : 10 NOV. 2026

Le Président,
Nicolas PATEL

Le secrétaire de séance,
Brice ANCELIN

NP